

# COMMUNE DE BAGNEUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EN DATE DU MARDI 16 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 MARS 2021 à 20h00, le Conseil municipal de Bagneux, dûment convoqué par son Maire le 4 mars 2021, s'est assemblé en visioconférence, sous la présidence de Marie-Hélène AMIABLE, son Maire en exercice.

Nombre total de membres  
composant le Conseil  
municipal :

43

Nombre de membres  
présents et représentés lors  
de la séance :

Début de séance : 41

Fin de séance : 42

#### Étaient présents :

Marie-Hélène AMIABLE, Maire ; Yasmine BOUDJENAH, Patrick DURU, Aïcha MOUTAOUKIL, Olivier BARBEROUSSE, Alain LE THOMAS, Pascale MÉKER, Bruno TUDER, Hélène CILLIÈRES, Laurent KANDEL, Ingrid BIDAULT, Mouloud HADDAD, adjointes et adjoints au Maire ; Jean-Pierre QUILGARS, Nouraqa BALUTCH, Paul BENSOUSSAN, Blodine B. CANAL, Corinne PUJOL, Laurence SALAÜN, Rémy LACRAMPE, Farid HOUSNI, James NDJEHOYA, Lionel CHASSAT, Rafaella FOURNIER, Sidi DIMBAGA jusqu'à la délibération n° DEL\_20210316\_2, Fanny DOUVILLE, Medhi TEDJANI, Cyrielle ABECASSIS, Claire GABIACHE, Hakim ABDOU, Agnès BALSECA, Léa BIZERAY, conseillères et conseillers municipaux délégués,

Gilbert ZAMBETTI, Jean-Luc ROUSSEAU, Patrice MARTIN, Valérie FOCARD, Fatima KADOUCI, Serges Kader OUEDRAOGO, conseillères et conseillers municipaux.

#### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Chloé TRIVIDIC (mandat à Claire GABIACHE), Michel REYNAUD (mandat à Aïcha MOUTAOUKIL), Élisabeth FAUVEL (mandat à Alain LE THOMAS), Nicolas GUILLEMIN (mandat à Hélène CILLIÈRES), Nezha CHAMI OUADDANE (mandat à Paul BENSOUSSAN), Sidi DIMBAGA (mandat à Mouloud HADDAD), jusqu'à la délibération n° DEL\_20210316\_1 incluse,

#### Était absent excusé

Saïd ZANI, conseiller municipal.

Après l'ouverture de la séance par le Maire, Marie Hélène AMIABLE, et l'appel nominal des conseillers présents, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Yasmine BOUDJENAH, adjointe au Maire, est désignée à cette fonction, qu'elle accepte.

Le Maire ouvre la séance ce mardi 16 mars 2021, en visioconférence, à 20h00, et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux, étant constaté le quorum.

Le Conseil municipal examine ensuite l'ordre du jour comme suit.

### Administration générale

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 26 janvier 2021.**  
(Délibération n° DEL\_20210316\_1.)

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Ce point est approuvé à l'unanimité.

### Finances

- 2- **Approbation du budget primitif principal de la Commune au titre de l'exercice 2021.**  
(Délibération n° DEL\_20210316\_2.)

**Rapporteur** : Mouloud HADDAD

Le budget primitif principal de la Commune afférent à l'exercice 2021 du budget principal, est arrêté comme suit :

Section	Écritures	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réelles	72 643 331 €	79 929 927 €
	Ordre	7 343 878 €	57 242 €
	<b>Total</b>	<b>79 987 209 €</b>	<b>79 987 209 €</b>
Investissement	Réelles	23 204 207 €	15 917 571 €
	Ordre	4 246 693 €	11 533 329 €
	<b>Total</b>	<b>27 450 900 €</b>	<b>27 450 900 €</b>
<b>Total général</b>		<b>107 438 109 €</b>	<b>107 438 109 €</b>

Ce budget se répartit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 357 126,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 765 122,00
014	Atténuations de produits	12 500,00
65	Autres charges de gestion courante	15 212 106,00
66	Charges financières	990 427,00
67	Charges exceptionnelles	306 050,00
023	Virement à la section d'investissement	3 047 342,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 296 536,00
<b>TOTAL</b>		<b>79 987 209,00</b>

## Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	160 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 584 876,00
73	Impôts et taxes	53 715 660,00
74	Dotations et participations	16 917 672,00
75	Autres produits de gestion courante	522 359,00
77	Produits exceptionnels	29 400,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	57 242,00
<b>TOTAL</b>		<b>79 987 209,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	723 676,00
204	Subventions d'équipements versées	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 617 731,00
23	Immobilisations en cours	4 859 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 908 000,00
26	Participations et créances rattachées	85 300,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	57 242,00
041	Opérations patrimoniales	4 189 451,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 450 900,00</b>

### Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 630 811,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 927 670,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 758 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 090,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 047 342,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	4 296 536,00
041	Opérations patrimoniales	4 189 451,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 450 900,00</b>

Il est pris acte de la synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle pour 2019.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

## **Finances**

### **3- Approbation du budget primitif annexe du Service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2021.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_3.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Finances**

### **4- Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2021.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_4.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Les taux d'imposition des deux taxes locales sont fixés comme suit :

	2020	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,35%	30,43% (taux agrégé)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,54%	28,54%

Les communes n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales, celui voté en 2019 s'appliquant automatiquement pour les 20 % de foyers qui s'en acquittent encore.

Le taux voté en 2019 pour la taxe d'habitation est figé pour 2021 et qu'il s'appliquera pour les résidences secondaires. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 doit correspondre au taux voté par la commune en 2020, soit 23,35 %, auquel s'ajoute le taux départemental 2020, à savoir 7,08 %, soit un taux agrégé de 30,43 % en 2021.

Le produit fiscal d'un montant de 33 789 982 € a été voté à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021 lors de cette même séance, sans augmentation des taux de fiscalité locale.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

## Finances

### 5- **Octroi de la garantie communale au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Seqens relative à un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation des 224 logements de la résidence du Prunier-Hardy, sise 1 à 9, allée du Prunier-Hardy à Bagneux.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_5.)**

**Rapporteur** : Hélène CILLIERES

La garantie de la Commune est octroyée à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 7 395 639 € souscrit par la société anonyme (SA) d'HLM SEQENS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 118505, constitué de deux lignes de prêt, destiné à financer la réhabilitation des 224 logements de la résidence du Prunier-Hardy, sise 1 à 9, allée du Prunier-Hardy à Bagneux.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Bagneux est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM SEQENS dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Bagneux s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM SEQENS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

La convention portant sur l'octroi de cette garantie communale relativement au prêt indiqué ci-dessus, à conclure entre la commune de Bagneux et la SA d'HLM SEQENS est approuvée. La présente convention emporte la réservation de 45 logements au profit de la Commune sur la durée totale du prêt.

Le Maire ou son représentant est habilité à la signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, et ses éventuels avenants.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Finances

### 6- **Accord du Conseil municipal sur diverses remises gracieuses au titre des exercices 2014, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_6.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Les remises gracieuses, telles que transmises par le comptable public, sont acceptées pour un montant total de 2 019,64 €, selon la répartition suivante :

- 61,00 € au titre de 2014 ;
- 656,36 € au titre de 2016 ;
- 536,26 € au titre de 2017 ;
- 290,94 € au titre de 2018 ;
- 432,48 € au titre de 2019 ;

- 42,60 € au titre de 2020.

La commission de surendettement des particuliers a décidé d'imposer en faveur de trois débiteurs une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de leurs dettes personnelles. Il y a lieu d'effacer de ce fait les dettes de ces débiteurs.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Aménagement urbain**

- 7- Dénomination des voies nouvelles créées sur le site des Mathurins à Bagneux.**  
**(Délibération n° DEL\_20210316\_7.)**

**Rapporteur** : Claire GABIACHE

Les quatre voies nouvelles créées en vue d'aménager et de mailler la première phase du projet de renouvellement urbain du site des Mathurins sont dénommées de la manière suivante :

1. « rue Gisèle-Halimi » s'agissant de la voie n° 1 ;
2. « rue Simone-Veil » s'agissant de la voie n° 2 ;
3. « rue des Carrières » s'agissant de la voie n° 3 ;
4. « allée de la Colline des Mathurins » s'agissant de la voie n° 4.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Aménagement urbain**

- 8- Approbation de l'avenant n° 2 ainsi que des annexes modifiées et ajoutées à la convention de projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre de l'aménagement du site des Mathurins sis à Bagneux.**  
**(Délibération n° DEL\_20210316\_8.)**

**Rapporteur** : Yasmine BOUDJENAH

L'avenant n° 2 à la convention relative au projet urbain partenarial (PUP) ainsi que ses annexes modifiées et ajoutées entre la commune de Bagneux, l'établissement public territorial Vallée Sud Grand-Paris et la SAS DE BAGNEUX, sont approuvés. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer à signer ledit avenant, ainsi que tous actes ou pièces annexes y afférents.

L'avenant n° 2 ne concernant que l'EPT, la commune de Bagneux et le propriétaire de la partie Nord, il n'est signé qu'entre ces parties et sera notifié au propriétaire de la partie Sud conformément aux stipulations ci-dessus rappelées.

Depuis la signature de la convention initiale, la SAS DE BAGNEUX s'est vu délivrer le 5 juillet 2018 un permis d'aménager l'autorisant à la réalisation des travaux d'affouillements et exhaussements demandés, ainsi que la réalisation de démolitions, nécessaires à la réalisation du projet. Une cession de 11 des 16 hectares du site des Mathurins est intervenue le 28 février 2019 entre la SAS DE BAGNEUX et la SNC LES MATHURINS A BAGNEUX.

Le projet de campus tertiaire à réaliser sur le lot C1 à la suite de l'organisation d'un concours d'architecture par le propriétaire, dont l'agence Architectonica est lauréate, suppose une légère modification aux abords du projet du tracé des voies C5 et C6. Le PUP comporte un plan des voiries parmi lesquelles C5 et C6, dont l'emprise doit être cédée à la Commune et que la modification de ce plan et donc du périmètre de l'engagement de vendre relève d'un avenant au PUP. Cette modification doit être adoptée par la Commune et l'EPT Vallée Sud

préalablement au dépôt du permis de construire du Campus tertiaire en juillet 2021, dans la mesure où la configuration du terrain d'assiette du projet s'en trouve modifiée.

La surface des terrains remis au titre de la participation en nature de la convention PUP pour les lots de voirie évolue avec 7 m<sup>2</sup> supplémentaires pour le lot C5, soit 2 682 m<sup>2</sup> et 158 m<sup>2</sup> supplémentaires pour le lot C6, soit 1 384 m<sup>2</sup>. Le chiffrage de la participation financière aux VRD versée à la commune et à l'EPT Vallée Sud en fonction des besoins générés est actualisé.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

### **Aménagement urbain**

- 9- Approbation de la convention entre la Commune, la société BAGEOPS et BNPPI relative au raccordement à la géothermie du secteur des Mathurins à Bagneux.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_9.)**

**Rapporteur** : Paul BENSOUSSAN

La convention entre la Commune, la société BAGEOPS, délégataire du service public du chauffage urbain, et la société en nom collectif (SNC) Les Mathurins à Bagneux (BNPPI), relative à la desserte du quartier des Mathurins par le réseau de chauffage urbain exploité par la société BAGEOPS, est approuvée.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Aménagement urbain**

- 10- Dénomination de la voie nouvelle permettant l'accès au groupe scolaire depuis la rue de Verdun, dans le cadre de la construction du groupe scolaire Niki-de-Saint-Phalle « allée Niki-de-Saint-Phalle ».**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_10.)**

**Rapporteur** : Patrick DURU

La voie nouvelle desservant le groupe scolaire Niki-de-Saint-Phalle en cours de construction, telle que située conformément au plan annexé à la présente délibération, est dénommée « allée Niki-de-Saint-Phalle ».

Cette dénomination de la voie permettra d'adresser le futur groupe scolaire.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Transition écologique et développement durable**

- 11- Approbation de la convention de partenariat entre la Commune et le département des Hauts-de-Seine relative à la gestion des espaces verts affectés à la promenade des Vallons de la Bièvre.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_11.)**

**Rapporteur** : Pascale MEKER

La convention à passer entre le département des Hauts-de-Seine et la Commune, relative à la gestion de l'entretien par le département de la promenade des Vallons de la Bièvre sises

sur le territoire de la commune de Bagneux, est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

La participation financière annuelle correspondante de la Commune sera consentie tant que la Commune restera propriétaire d'une partie du foncier de ladite promenade, et jusqu'à la cession de ces mêmes parcelles.

La gestion unique des espaces verts de la promenade des Vallons de la Bièvre apparaît pertinente et permet une meilleure cohérence et une meilleure identité sur le plan paysager, le département cherchant à acquérir auprès de leurs différents propriétaires les parcelles liées à la promenade des Vallons de la Bièvre.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Transition écologique et développement durable**

- 12- Autorisation donnée au Maire aux fins de demandes de subventions dans le cadre du renouvellement du parc automobile communale et l'installation de bornes de recharges.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_12.)**

**Rapporteur : Paul BENSOUSSAN**

Le Maire ou son représentant est autorisé à réaliser des demandes de subventions, ainsi que tout acte y afférent comme pour l'ensemble des actes nécessaires à la conduite du projet dont il est question.

Si l'État accompagne et soutient les collectivités dans le cadre de la transition écologique, et plus particulièrement via son plan de relance, notamment quant à la qualité de l'air et aux mobilités, la Commune entend pour sa part renouveler, par un investissement important, son parc automobile en véhicules dits « propres », pour sortir des motorisations diesel, et le besoin de développer des bornes de recharges.

Il est apparu nécessaire pour la Commune de rechercher des subventions auprès de partenaires institutionnels, comme la Métropole du Grand Paris qui a créé le Fonds d'investissement métropolitain (FIM) destiné à soutenir les projets soutenus en la matière par les communes et territoires du ressort métropolitain ; ou comme le SIPPEREC et le SIGEIF qui soutiennent le renouvellement des flottes de véhicules propres.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Transition écologique et développement durable**

- 13- Autorisation donnée au Maire pour déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la rénovation de la couverture de l'école élémentaire Joliot-Curie éligible au plan de relance.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_13.)**

**Rapporteur : Paul BENSOUSSAN**

Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan de relance/ dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), en vue de la rénovation de la couverture de l'école élémentaire Joliot-Curie, avec installation de panneaux photovoltaïques.

Cette demande de subvention porte sur un coût travaux de 799 778,50 € HT pour un montant maximum de subvention de 639 822 HT, correspondant à 80 % du montant de la dépense totale du projet.



*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Transition écologique et développement durable**

- 14- Autorisation donnée au Maire pour déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du remplacement de chaudières éligible au plan de relance.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_14.)**

**Rapporteur** : Paul BENSOUSSAN

Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan de relance / dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France, en vue de procéder au remplacement de chaudières dans les équipements municipaux.

La demande de subvention porte sur un coût travaux de 317 000 € HT pour un montant maximum de subvention de 253 600 € HT correspondant à 80 % du montant de la dépense totale du projet.

Les travaux de rénovation sont en cours et il est nécessaire de remplacer des chaudières des équipements municipaux âgées de plus de 20 ans par des chaudières économes en énergie pour les sites qui ne sont pas raccordés à la géothermie ; ces chaudières répondront aux nouvelles exigences de la réglementation environnementale 2020.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Éducation**

- 15- Approbation de la convention entre la Commune et la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine relative à l'attribution d'une subvention et d'un prêt à taux zéro d'investissement dans le cadre de la construction de l'école Niki-de-Saint-Phalle à Bagneux.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_15.)**

**Rapporteur** : Ingrid BIDAULT

La convention entre la Commune et la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine relative à l'attribution par la CAF d'une subvention d'investissement d'un montant de 125 000 € au titre de la construction de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) associé au groupe scolaire Niki-de-Saint-Phalle, sis à Bagneux, est approuvée.

La convention de prêt sans intérêts d'un montant de 125 000 € accordé par la CAF des Hauts-de-Seine au titre de la construction de l'accueil de loisirs associé au groupe scolaire Niki-de-Saint-Phalle est également approuvée.

Le Maire ou son/sa représentant(e) est habilité à signer lesdites conventions ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Ayant impulsé une politique de développement urbain dans la perspective de l'arrivée des deux lignes de métro, à savoir les lignes 4 et 15, contribuant à répondre aux besoins de logement en Île-de-France et tout particulièrement en petite couronne, la Commune veille à ce que la création des équipements publics permettant l'accueil des familles et de leurs enfants se réalise concomitamment voire en amont de leur arrivée.

Deux nouvelles écoles ont été construites à cet effet et des accueils de loisirs sans hébergement associés ont été réalisés, dont l'école Niki-de-Saint-Phalle qui sera livrée en 2021. La proposition de soutien par convention de la CAF correspond aux besoins communaux et relève d'une contribution utile à la Commune pour le financement de cet équipement.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Éducation

### 16- **Approbation de la grille tarifaire des activités non soumises au quotient familial à la suite de son actualisation.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_16.)**

**Rapporteur : Marie-Hélène AMIABLE**

Les tarifs suivants sont approuvés et seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La grille tarifaire relative à l'utilisation et aux activités des studios de musique de la Chaufferie est fixée comme suit :

Activités	Avant 19h	Après 19h et samedi
Répétition tarif groupe pour 1h	8,80	11,00
Répétition tarif groupe forfait 10h	68,00	89,00
Répétition tarif pour 1 personne 1 h	6,60	9,90
Répétition tarif pour 1 personne 10h	45,00	68,00
Enregistrement voix sur bande, mixage, reprise de plusieurs instruments (pour 1 heure)	23,00	23,00
Enregistrement back up, gravure (pour 1 heure)	12,00	12,00

Les tarifs suivants pour les spectacles de la direction de la Jeunesse sont fixés à compter :

- tarif jeune (- de 25 ans) et spectateur sans emploi, fixé à 5.50 euros
- un tarif jeunes (- de 25ans), à partir de 2 billets « jeune » achetés (un jeune de – de 25 ans avec un invité), fixé à 4,40 euros
- tarif adulte en fonction du coût du spectacle comme suit :

Coût du spectacle	Tarif
Jusqu'à 4 000 €	8,90
De 4 000 € à 8 000 €	11,00
Au-dessus de 8 000 €	13,30

Le tarif pour les stages des activités spécialisées est fixé à 21 euros par stage et par personne :

La tarification de la billetterie relative aux prestations proposées lors des initiatives ponctuelles au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine-Gueffier et Jacques-Prévert est fixée comme suit :

Billetterie	Type de tarif	Montant
Vente de produits à l'unité (Ex : boissons, etc.)	Tarif A	1,63
Billet "Événement CSC" enfants (- de 18 ans) (Ex : Barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)	Tarif B	3,57
Billet "Événement CSC" adultes (Ex : Barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)	Tarif C	5,62

Sortie en car sans autre prestation (Ex : Journée à la mer, etc.)	Tarif D	10,88
--	---------	-------

La participation des usagers pour les sorties familiales en car avec prestation (visites culturelles, bases de loisirs, etc.) est égale à 50 % du prix des droits d'entrées.

Les tarifs des participations aux séjours familiaux organisés par les centres sociaux et culturels de la Fontaine-Gueffier et Jacques-Prévert sont fixés comme suit :

Séjours familiaux		Tarif
ADULTES 18 ans et plus	1 week-end	54,96
	1 semaine	136,92
ENFANT Jusqu'à 17 ans révolus	1 week-end	32,79
	1 semaine	65,68

La participation annuelle aux frais demandés aux familles pour les inscriptions aux activités sociales organisées au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine-Gueffier et Jacques-Prévert (ex : soutien scolaire, alphabétisation, etc.) est fixée à 11 €.

La participation aux activités des centres sociaux et culturels organisées sous forme de stages est fixée à 11 € par famille et par stage.

Les tarifs de droit de stationnement camping et prestations complémentaires pour le village familial de la Trinité-sur-Mer sont fixés comme suit :

Droits de stationnement camping - Prestation journalière	Montant
Enfants de – de 6 ans	1,45
Par personne	2,24
Canadienne (2 places)	1,68
Emplacement (10 x10 m)	2,91
Branchement électrique	1,68
Prestations complémentaires	Montant
Location d'une paire de drap et d'une couverture	5,03
Location d'un vélo à la journée	5,72
Caution pour le vélo	106,21
Jeton de machine à laver	4,48
Location de réfrigérateur à la semaine	10,92

Les tarifs des activités seniors sont fixés comme suit :

Prestation annuelle	Montant
Aquagym	103,35
Activités d'entretien physique	70,13

Les tarifs de location des installations sportives sont fixés comme suit :

Équipement	Tarif horaire
Gymnase Jolio Curie	32,26
Gymnases Henri Wallon, Romain Rolland, Halle des Sports Janine Jambu	48,40
DOJO O.P. GOIN et Janine Jambu	
Salle de Gym J. GUIMIER	
Salle de Boxe J. GUIMIER	
Salle de musculation Janine JAMBU	

Stades	Tarif journée	Tarif nuit
Albert PETIT, Pierre SEMARD et Maurice THOREZ	48,95	82,57

René ROUSSEAU, Port TALBOT et Parc des Sports	64,53	145,31
Complexe des Mathurins	129,35	226,28

Les tarifs de location du centre d'hébergement du stade René-Rousseau sont fixés comme suit :

Hébergement au stade René Rousseau	Tarif Par personne/par nuit
Association locale	11,55
Association extérieure	18,48

Les tarifs pour les studios de la Chaufferie et les stages culturels, les tarifs des activités seniors, ainsi que les tarifs de droit de stationnement camping et autres prestations pour le village familial de la Trinité-sur-Mer, les locations des installations sportives et du centre d'hébergement René-Rousseau, les spectacles de la direction de la Jeunesse, les activités sociales et les initiatives ponctuelles des centres sociaux et culturels se sont pas soumis au quotient familial.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

## Éducation

### 17- Approbation de la grille tarifaire des activités soumises au quotient familial à la suite de son actualisation.

(Délibération n° DEL\_20210316\_17.)

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Les tarifs revalorisés de la restauration, des centres d'accueils périscolaires, des classes de découverte, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des activités spécialisées et des tarifs de séjours de vacances prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La grille tarifaire pour la restauration scolaire et la grille tarifaire en cas d'absence donnant droit à déduction en cas de service non rendu aux familles, sont fixées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Quotient Familial	mini maxi	Forfait mensuel 1 jour/semaine	Forfait mensuel 2 jours/semaine	Forfait mensuel 3 jours/semaine	Forfait mensuel 4 jours/semaine	Tarif journalier repas occasionnel
T1	so	4,44	8,89	13,33	17,78	2,06
T2	mini	4,44	8,89	13,33	17,78	2,06
	maxi	7,65	15,31	22,95	30,61	3,56
T3	mini	7,65	15,31	22,95	30,61	3,56
	maxi	10,21	20,40	30,61	40,82	4,74
T4	mini	10,21	20,40	30,61	40,82	4,74
	maxi	13,49	26,97	40,47	53,93	6,27
T5	mini	13,49	26,97	40,47	53,93	6,27

Quotient Familial	mini maxi	Forfait mensuel 1 jour/semaine	Forfait mensuel 2 jours/semaine	Forfait mensuel 3 jours/semaine	Forfait mensuel 4 jours/semaine	Tarif journalier repas occasionnel
	maxi	17,13	34,26	51,39	68,52	7,98
T6	mini	17,13	34,26	51,39	68,52	7,98
	maxi	20,77	41,56	62,32	83,11	9,66
T7	mini	20,77	41,56	62,32	83,11	9,66
	maxi	22,23	44,45	66,69	88,93	10,35

L'inscription au forfait mensuel restauration implique une facturation mensuelle dudit forfait même en cas d'absence de l'enfant sur un mois complet.

Le tarif pour l'enfant bénéficiant d'un plan d'accueil individualisé (PAI) est égal à 50 % des tarifs de la grille présentée ci-dessus.

En cas d'absence de l'enfant pour l'un des motifs figurant dans le règlement du service, une déduction sur les forfaits restauration scolaire par jour d'absence sera appliquée comme suit :

Quotient Familial	Déduction/jour absence
T1	-1,31
T2	-2,25
T3	-3,00
T4	-3,96
T5	-5,04
T6	-6,10
T7	-6,53

En cas de service non rendu aux familles, une déduction sur les forfaits restauration scolaire par jour d'absence sera appliquée comme suit :

Quotient Familial	Prix unitaire déductible
T1	0,89
T2	0,89
T3	1,53
T4	2,04

<b>T5</b>	2,70
<b>T6</b>	3,42
<b>T7</b>	4,15

Le tarif pour l'enfant bénéficiant d'un plan d'accueil individualisé(PAI) est égal à 50 % des tarifs de la grille présentée ci-dessus.

Le tarif d'un repas pour les assistants de vie scolaire (AVS) est fixé à 1,37 euros.

Le tarif d'un repas pour les enseignants est fixé à 4,45 euros.

La grille tarifaire pour les centres d'accueil périscolaire et la grille tarifaire en cas d'absence donnant droit à déduction en cas de service non rendu aux familles sont fixées comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Quotient Familial	mini maxi	Accueil après études		Etudes		Accueil du matin	Accueil du soir maternel	
		Forfait 1 ou 2 soirs (0h30)	Forfait 3 ou 4 soirs (0h30)	Forfait 1 ou 2 soirs (1h30)	Forfait 3 ou 4 soirs (1h30)	Forfait mensuel	Forfait 1 ou 2 soirs (2h)	Forfait 3 ou 4 soirs (2h)
T1	so	1,92	3,85	8,01	16,01	11,52	7,19	14,38
T2	mini	1,92	3,85	8,01	16,01	11,52	7,19	14,38
	maxi	3,05	6,09	13,00	26,00	18,27	10,61	21,24
T3	mini	3,05	6,09	13,00	26,00	18,27	10,61	21,24
	maxi	3,86	7,71	16,74	33,47	23,18	13,07	26,13
T4	mini	3,86	7,71	16,74	33,47	23,18	13,07	26,13
	maxi	4,93	9,85	21,59	43,18	29,57	16,26	32,51
T5	mini	4,93	9,85	21,59	43,18	29,57	16,26	32,51
	maxi	6,56	13,11	28,32	56,65	39,35	21,15	42,30
T6	mini	6,56	13,11	28,32	56,65	39,35	21,15	42,30
	maxi	7,37	14,74	32,61	65,20	44,24	23,59	47,18
T7	mini	7,37	14,74	32,61	65,20	44,24	23,59	47,18
	maxi	7,68	15,35	34,26	68,52	46,08	28,78	57,56

Le tarif pour les accueils périscolaires exceptionnels est fixé à 5,38 euros.

Une pénalité de retard de 5,38 euros sera appliquée à partir du 3<sup>ème</sup> retard supérieur ou égal à 15 minutes.

En cas de service non rendu aux familles, une déduction sur les forfaits d'accueil périscolaire par jour d'absence sera appliquée comme suit :

Quotient familial	Accueil après études	Études	Accueil du matin	Accueil du soir maternel
	Montant unitaire déductible			
T1	0,19	0,81	0,57	0,71
T2	0,19	0,81	0,57	0,71
T3	0,31	1,30	0,92	1,06
T4	0,39	1,67	1,16	1,31
T5	0,49	2,16	1,48	1,62
T6	0,65	2,84	1,97	2,11
T7	0,73	3,26	2,21	2,36

La grille tarifaire pour les accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, et la grille tarifaire en cas d'absence donnant droit à déduction en cas de service non rendu aux familles sont fixées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Quotient Familial	mini maxi	Tarif demi-journée AM	Tarif demi-journée Matin AVEC repas	Tarif demi-journée Matin AVEC repas PAI	Tarif journée AVEC repas	Tarif journée AVEC repas PAI	Tarif mini séjour (en plus de la journée d'ALSH) 6-12 ans
		T1	so	0,78	2,12	1,45	2,79
T2	mini	0,78	2,12	1,45	2,79	2,05	3,23
	maxi	1,06	3,36	2,21	4,33	3,04	7,97
T3	mini	1,06	3,36	2,21	4,33	3,04	7,97
	maxi	1,49	4,56	3,03	5,93	4,20	9,79
T4	mini	1,49	4,56	3,03	5,93	4,20	9,79
	maxi	2,26	6,32	4,30	8,17	5,90	11,84
T5	mini	2,26	6,32	4,30	8,17	5,90	11,84
	maxi	2,61	7,77	5,19	10,13	7,24	14,46
T6	mini	2,61	7,77	5,19	10,13	7,24	14,46

Quotient Familial	mini maxi	Tarif demi-journée AM	Tarif demi-journée Matin AVEC repas	Tarif demi-journée Matin AVEC repas PAI	Tarif journée AVEC repas	Tarif journée AVEC repas PAI	Tarif mini séjour (en plus de la journée d'ALSH) 6-12 ans
	maxi	3,16	9,42	6,28	12,28	8,77	15,14
T7	mini	3,16	9,42	6,28	12,28	8,77	15,14
	maxi	3,89	10,59	7,24	14,00	10,25	16,10

Le forfait mensuel pour l'accueil de loisirs du mercredi à la demi-journée est calculé de la manière suivante : tarif demi-journée\*3,6.

Le forfait mensuel pour l'accueil de loisirs du mercredi à la journée est calculée de la manière suivante : tarif journée\*3,6.

Le forfait semaine pour les accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances est calculé de la manière suivante : tarif journée x nombre de jours de la semaine.

Le tarif appliqué pour les accueils de loisirs sans hébergement exceptionnels à la demi-journée ou à la journée est égal à trois fois le tarif normal correspondant dans la grille tarifaire ci-dessus.

Quotient Familial	Tarif demi journée AM	Tarif demi journée Matin AVEC repas	Tarif demi journée Matin AVEC repas PAI	Tarif journée AVEC repas	Tarif journée AVEC repas PAI
T1	0,56	1,53	1,04	2,01	1,48
T2	0,56	1,53	1,04	2,01	1,48
T3	0,75	2,42	1,59	3,12	2,19
T4	1,07	3,28	2,18	4,27	3,03
T5	1,63	4,55	3,09	5,89	4,24
T6	1,88	5,60	3,74	7,29	5,21
T7	2,26	6,78	4,52	8,84	6,31

La grille tarifaire pour les activités spécialisées est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :



Quotient familial	mini maxi	École municipale des Sports	Ateliers Arts plastiques, musique, danse, théâtre	Stages Arts Plastiques, musique, danse, théâtre	
		Tarif annuel		A la semaine	A l'heure
T1	so	45,59	60,80	13,36	0,83
T2	mini	45,59	60,80	13,36	0,83
	maxi	70,28	111,88	21,85	1,38
T3	mini	70,28	111,88	21,85	1,38
	maxi	79,02	160,52	31,02	1,93
T4	mini	79,02	160,52	31,02	1,93
	maxi	97,27	223,75	51,07	3,19
T5	mini	97,27	223,75	51,07	3,19
	maxi	115,53	269,23	60,80	3,80
T6	mini	115,53	269,23	60,80	3,80
	maxi	152,04	293,58	63,84	4,00
T7	mini	152,04	293,58	63,84	4,00
	maxi	182,40	304,02	66,83	4,17

Pour l'École municipale des sports, les tarifs pour l'accompagnement sont fixés comme suit :

- accompagnement en car : 20,95 euros ;
- accompagnement à pied : 10,17 euros.

La grille tarifaire pour les prestations de séjours est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Quotient familial	Mini maxi	Classes de découverte	séjour été (Centres de vacances)	Mini séjours jeunes (+ de 12 ans)	Séjour hiver et à l'étranger	Village de vacances La Trinité-sur-Mer	
		Tarif journalier				Bungalow 3 places	Bungalow 4 places
T1	so	4,56	10,10	10,10	14,59	144,76	170,24
T2	mini	4,56	10,10	10,10	14,59	144,76	170,24

	maxi	12,77	20,50	20,49	30,15	158,09	188,49
T3	mini	12,77	20,50	20,49	30,15	158,09	188,49
	maxi	17,11	26,81	26,81	38,82	176,34	212,81
T4	mini	17,11	26,81	26,81	38,82	176,34	212,81
	maxi	23,97	34,90	34,90	50,35	200,65	243,18
T5	mini	23,97	34,90	34,90	50,35	200,65	243,18
	maxi	27,71	42,96	42,96	61,02	231,06	279,70
T6	mini	27,71	42,96	42,96	61,02	231,06	279,70
	maxi	28,07	45,93	45,93	66,78	255,38	322,28
T7	mini	28,07	45,93	45,93	66,78	255,38	322,28
	maxi	28,52	50,47	50,47	72,95	273,63	366,03

Jusqu'à nouvel ordre, compte tenu du contexte d'incertitude sanitaire, aucun acompte ne sera demandé pour valider l'inscription des séjours mais un délai de prévenance de 15 jours s'applique au-delà duquel le séjour sera facturé, sauf si l'annulation survient suite à un cas de force majeure. Cette disposition relative à la suppression de l'acompte s'applique à compter du mois de mars 2021.

À l'intérieur de chaque tranche de quotient familial, le tarif de l'utilisateur sera calculé de la manière suivante :

Tarif = quotient familial X Coefficient (a) + variable d'ajustement (Va)

Coefficient (a) = (Tarif fin de tranche - Tarif début de tranche) / (QF fin de tranche - QF début de tranche)

Variable d'ajustement (Va) = Tarif début de tranche – (a X QF début de tranche)

*Ce point est approuvé à la majorité.*

## Éducation

### 18- **Approbation du marché relatif à l'acquisition de mobilier pour l'équipement des groupes scolaires communaux et ceux de la petite enfance.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_18.)**

**Rapporteur : Marie-Hélène AMIABLE**

L'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de mobiliers pour l'équipement des groupes scolaires communaux et ceux de la petite enfance est attribué comme suit :

- S'agissant du lot n° 1 : NEL MOBILIERS ;
- S'agissant du lot n° 2 : HABA SARL.

Le Maire ou son représentant est habilité à signer les accords-cadres à bons de commande ainsi que tout acte d'exécution y afférent, tel que notamment acte modificatif, acte de sous-traitance, résiliation.

Il y a lieu de fournir des mobiliers adaptés pour les classes, les accueils, la restauration scolaire et les structures de petite enfance de la Commune, ce marché étant récurrent et le besoin en mobiliers scolaires, restauration et périscolaires est constant..

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Citoyenneté et vie des quartiers

- 19- Attribution des subventions municipales aux diverses associations locales, hors convention d'objectifs, au titre de l'exercice 2021.  
(Délibération n° DEL\_20210316\_19.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Des subventions sont accordées aux associations locales (cf. le tableau ci-annexé), incluant les aides aux projets éligibles aux dispositifs de la politique de la ville, pour un montant total de 82 500 €, détaillé comme suit :

- 65 250 €, soit 53 400 € pour le fonctionnement et 11 850 € au titre de la politique de la ville) ;
- 17 250 € dans le cadre du Contrat de développement territorial.

Les montants demandés ont enregistré une hausse de 43 % par rapport aux demandes de 2020. Le maintien de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations est un choix de la municipalité, qui permet de soutenir le tissu associatif balnéolais en cette période de crise.

*Ce point est approuvé à la majorité (cf. le détail en annexe).*

## Citoyenneté et vie des quartiers

- 20- Attribution d'une subvention au Club olympique multisport de Bagneux (COMB) au titre de l'exercice 2021, incluant celle prévue dans le cadre du contrat de développement territorial, et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.  
(Délibération n° DEL\_20210316\_20.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant global de 433 967 € est attribuée au Club olympique multisport de Bagneux (COMB), au titre de l'exercice 2021. Cette subvention se répartit de la manière suivante :

- 389 567 €, dont 380 000 € au titre du fonctionnement et 9 567 € au titre de la participation communale aux frais de ménage ;
- 44 400 € reversés dans le cadre du contrat de développement territorial conclu avec le département des Hauts-de-Seine, comprenant les subventions de sport de haut niveau.

La convention d'objectifs entre la Commune et l'association COMB est approuvée. Le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

*Ce point est approuvé à l'unanimité, MM. Sidi DIMBAGA, Mouloud HADDAD et Jean-Pierre QUILGARS ne prenant pas part au vote.*

## Citoyenneté et vie des quartiers

- 21- Octroi d'une subvention à l'association Atelier d'architecture autogérée (AAA) au titre de l'exercice 2021 et approbation de convention y afférente entre la Commune et l'association.**  
**(Délibération n° DEL\_20210316\_21.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée au titre de l'exercice de 2021 à l'association Atelier d'architecture autogérée.

Le renouvellement de la convention-cadre entre la Commune et l'association Atelier d'architecture autogérée (AAA) est approuvé. Cette convention fixe les droits et obligations des parties, ainsi que les modalités de versement de la subvention y afférente. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention.

*Ce point est approuvé à la majorité, Mmes Cyrielle ABÉCASSIS, Agnès BALSECA et Fanny DOUVILLE ne prenant pas part au vote, ainsi que M. Olivier BARBEROUSSE, Mme Chloé TRIVIDIC, MM. Laurent KANDEL, Jean-Pierre QUILGARS, Farid HOUSNI, Mmes Cyrielle ABECASSIS, Claire GABIACHE et Léa BIZERAY.*

## Citoyenneté et vie des quartiers

- 22- Attribution d'une subvention à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) au titre de l'exercice 2021, incluant le reversement prévu dans le cadre du contrat de développement territorial, et approbation de l'avenant n° 16 à la convention d'objectifs conclue entre la Commune et PPCM.**  
**(Délibération n° DEL\_20210316\_22.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant global de 175 000 € est attribuée à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM), au titre de l'année 2021. Le montant de cette subvention comprend le reversement pour la somme de 55 000 € du soutien financier octroyé dans le cadre du contrat de développement territorial.

L'avenant n° 16 à la convention d'objectifs conclue entre la Commune et l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) est approuvé. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité.*

## Citoyenneté et vie des quartiers

- 23- Attribution d'une subvention à l'association Comité d'action sociale et culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagnaux (CASC), au titre de l'exercice 2021, et approbation de la convention d'objectifs y afférente entre la Commune et le CASC.**  
**(Délibération n° DEL\_20210316\_23.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 145 800 € est attribuée à l'association Comité d'action culturelle et sociale (CASC) au titre de l'exercice 2021.

La convention d'objectif entre la Commune et l'association CASC est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Citoyenneté et vie des quartiers**

- 24- Attribution d'une subvention à l'Office balnéolais du sport (OBS) au titre de l'exercice 2021, incluant celles prévues au titre des financements de la politique de la ville et du contrat de développement territorial, et approbation de la convention d'objectifs y afférente entre la Commune et l'association.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_24.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 96 618 € est attribuée à l'association Office balnéolais du sport (OBS) au titre de l'exercice 2021. Cette subvention se répartit de la manière suivante :

- 21 850 € au titre de la politique de la ville ;
- 73 418 € au titre de son fonctionnement, dont 61 530 € pour le fonctionnement même et 11 888 € pour les frais de ménage et d'entretien ;
- 1 350 € dans le cadre du reversement dû au titre du contrat de développement territorial conclu entre la Commune et le département des Hauts-de-Seine.

La convention d'objectifs entre la Commune et l'OBS est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

*Ce point est approuvé à la majorité, Mmes Marie-Hélène AMIABLE, Laurence SALAÛN et M. Mouloud HADDAD ne prenant pas part au vote.*

### **Citoyenneté et vie des quartiers**

- 25- Attribution d'une subvention à l'association Régie de quartier de Bagneux au titre de l'exercice 2021 et approbation de la convention d'objectifs y afférente entre la Commune et l'association.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_25.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée, au titre de l'exercice 2021, à la Régie de quartier de Bagneux. Cette somme est octroyée au titre du financement de la politique de la ville.

La convention d'objectifs entre la Commune et la Régie de quartier de Bagneux est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

*Ce point est approuvé à l'unanimité, Mmes Cyrielle ABÉCASSIS, Corinne PUJOL et M. Sidi DIMBAGA ne prenant pas part au vote.*

### **Citoyenneté et vie des quartiers**

- 26- Attribution d'une subvention à l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB) et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_26.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 16 299 € est attribuée, au titre de l'exercice 2021, à l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB).

La convention d'objectifs entre la Commune et l'ADIB est approuvée. Le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

*Ce point est approuvé à l'unanimité, Mme Marie-Hélène AMIABLE, MM. Sidi DIMBAGA, Nouraqa BALUTCH, Farid HOUSNI et Patrice MARTIN ne prenant pas part au vote.*

### **Citoyenneté et vie des quartiers**

- 27- Attribution d'une subvention au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2021, incluant celle prévue dans le cadre du contrat de développement territorial, et approbation de la convention d'objectifs y afférente entre la Commune et l'association.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_27.)**

**Rapporteur : Alain LE THOMAS**

Une subvention d'un montant de 14 100 € est attribuée au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2021. Cette subvention se répartit comme suit :

- 5 600 € pour son fonctionnement ;
- 7 500 € au titre des financements de la politique de la ville,
- et 1 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

La convention d'objectifs entre la Commune et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisée à signer ladite convention.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### **Citoyenneté et vie des quartiers**

- 28- Attribution d'une subvention à l'association Foyer des jeunes travailleurs (FJT) Victor-Hugo au titre de l'exercice 2021 et approbation de la convention d'objectifs y afférente entre la Commune et l'association.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_28.)**

**Rapporteur : Alain LE THOMAS**

Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Foyer des jeunes travailleurs (FJT) Victor-Hugo au titre de l'exercice 2021.

La convention d'objectifs entre la Commune et l'association Foyer des jeunes travailleurs Victor-Hugo est approuvée. Le Maire ou son représentant est habilité à la signer.

*Ce point est approuvé à l'unanimité, Mme Aïcha MOUTAOUKIL et M. Mehdi TEDJANI ne prenant pas part au vote.*

## Jumelage

- 29- Attribution d'une subvention au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) au titre de l'exercice 2021, et dans le cadre de la participation communale au projet Al Bustan.  
(Délibération n° DEL\_20210316\_29.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 3 400 € est attribuée, au titre de l'exercice 2021, au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine.

La Commune accueillera en 2021, en fonction de la situation sanitaire, des jeunes pour se former dans son école de cirque, le Plus petit cirque du monde, et poursuivra les formations à Jérusalem pendant l'année. Elle accueillera également un groupe de Palestiniens du centre pour se former au Taekwondo auprès du Club olympique multisport de Bagneux, projet de l'année 2020 reporté en 2021 en raison de la pandémie mondiale.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Jumelage

- 30- Attribution d'une subvention à l'association Douleurs sans Frontières (DSF) au titre de l'exercice 2021 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.  
(Délibération n° DEL\_20210316\_30.)**

**Rapporteur** : Alain LE THOMAS

Une subvention d'un montant de 5 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association Douleurs sans Frontières (DSF).

La convention de partenariat pour l'année 2021 à passer entre la Commune et l'association Douleurs sans Frontières, est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Restauration

- 31- Approbation de l'avenant n° 5 à la convention conclue entre les communes de Malakoff et de Bagneux portant entente intercommunale relative à l'exploitation de la cuisine centrale, et tenant compte des dépenses générées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.  
(Délibération n° DEL\_20210316\_31.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

L'avenant n° 5 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux avec la commune de Malakoff est approuvé. Le Maire ou son(sa) représentant(e) est autorisé(e) à signer ledit avenant n° 5.

La Conférence de l'entente intercommunale du 9 octobre 2020 a émis un avis favorable sur le principe et les modalités de calcul de la participation financière aux dépenses inhérentes au contexte sanitaire exceptionnel entre mars et mai 2020. À la suite de ces propositions, un accord a été trouvé entre les deux communes, et qu'il est apparu nécessaire d'adopter un avenant afin de prendre en compte ces éléments financiers.



*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Restauration**

- 32- Approbation des conclusions du compte rendu de la conférence de l'entente intercommunale entre les communes de Malakoff et de Bagneux relative à l'exploitation de la cuisine centrale.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_32.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Les propositions émises par les membres élus de la conférence de l'Entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date du 20 janvier 2021, conformément au relevé de décisions, sont approuvées.

La Conférence en date du 9 octobre 2020 avait permis de poser les orientations communes suivantes pour le mandat à venir, comme suit :

- améliorer la qualité des repas (biologiques, circuits courts, labels, fait maison par exemple) ;
- proposer une offre diversifiée (végétarien, double menu) ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- valoriser la prestation proposée par des outils de communication adaptés ;
- intégrer la concertation (parents, enfants, professionnels) à l'évolution de la prestation.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

## **Restauration**

- 33- Revalorisation des tarifs des repas confectionnés par la cuisine centrale communale et servis aux associations et aux organismes extérieurs.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_33.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Le tarif d'un repas confectionné par la cuisine centrale communale et servis aux associations et aux organismes extérieurs est fixé à 5,20 € à compter du 1er juillet 2021. L'application de ce tarif ne fera pas l'objet d'une convention avec les associations ou les organismes extérieurs.

Ce tarif n'avait pas été revalorisé depuis 3 ans. Il y a lieu de le revaloriser, par souci d'équité, de 3 %.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Restauration**

- 34- Approbation de la convention entre la Commune et le centre communal d'action sociale (CCAS) relative à la livraison et au remboursement des repas fabriqués par la cuisine centrale aux personnes désignées par le CCAS.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_34.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

La convention entre la Commune et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Bagneux relative à la fourniture, à la livraison des repas confectionnés par la cuisine centrale communale en faveur d'un public désigné par le CCAS est approuvée. Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans.

Le tarif des repas confectionnés et livrés dans le cadre de cette convention est approuvé. Il est fixé à 3,58 euros pour l'année 2021. Il sera révisé annuellement conformément au cadrage budgétaire déterminé par la Commune et selon la formule de révision prévue dans le dernier avenant en date à la convention conclue entre les communes de Bagneux et de Malakoff sur ce sujet.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Restauration**

**35- Approbation de l'avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition de denrées alimentaires, s'agissant du lot n° 9 portant sur le poisson frais, et conclu avec la société HIODEE.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_35.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

L'acte modificatif n° 1 au lot n° 9 du marché conclu entre la Commune et la société HIODEE SAS et portant sur le poisson frais ou sous vide est approuvé. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ledit acte modificatif.

La formule initiale définie dans cet acte d'engagement et écrite doit être modifiée comme suit :

« Les prix appliqués sont fixés par le titulaire du marché. Ceux-ci peuvent fluctuer pour tenir compte des aléas propres à la pêche ».

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## **Entretien**

**36- Approbation des accords-cadres à bons de commandes relatifs à l'acquisition de produits d'entretien et d'articles connexes.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_36.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Les accords-cadres à bons de commande relatifs à l'acquisition de produits d'entretien et d'articles connexes sont approuvés. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer lesdits accords-cadres. Après la réunion de commission d'appel d'offres le 4 février 2021, les accords-cadres sont attribués comme suit aux entreprises ci-après indiquées :

- quant au lot n° 1, la société HERSAND – DELAISY KARGO ;
- quant au lot n° 2, la société 5S GROUPE ;
- quant au lot n° 3, la société EA ;
- quant au lot n° 4, la société HERSAND – DELAISY KARGO ;
- quant au lot n° 5, la société MR NET.

Il s'agit d'organiser le renouvellement du marché arrivé à expiration pour une durée de trois ans. La nature de la prestation s'établit de la manière suivante :

- pour le lot n°1 « Fourniture de produits, matériel d'hygiène et entretien (produits éco-labélisés) » :
  - entre 50 000 € HT au minimum et 250 000 € HT au maximum ;
- pour le lot n° 2 « Fourniture de produits lessiviels pour le linge (produits éco-labélisés) » :
  - entre 2 500 € HT au minimum et 30 000 € HT au maximum ;
- pour le lot n° 3 « Fourniture de sacs poubelles réservé aux ateliers protégés » :
  - entre 1 500 € HT au minimum et un maximum de 2 500 € HT au maximum ;
- pour le lot n° 4 « Fourniture de produits pour la salle des fêtes et sports (produits éco-labélisés) » :
  - entre 1 500 € HT au minimum et 35 000 € HT au maximum ;
- pour le lot n° 5 « Fourniture des produits d'hygiène et d'entretien pour le Service de Restauration (produits éco-labélisés) » :
  - entre 10 000 € HT au minimum et maximum de 70 000 € HT au maximum .

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

## Personnel

### 37- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent. (Délibération n° DEL\_20210316\_37.)

**Rapporteur** : Hélène CILLIERES

Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié comme suit, à compter du 17 mars 2021 :

#### Filière médico-sociale

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Psychologue territoriale de classe normale	3		+1	4
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	10		+1	11
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	24		+ 11 (10,5 équivalent temps plein)	35 (34,5 ETP)

#### Filière administrative

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Attaché	81		+1	82
Rédacteur	38	-1		37

### Filière technique

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Adjoint technique	218	-1		217

### Filière sportive

	Emplois autorisés	Emplois supprimés	Emplois créés	Nouvel effectif
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	4		+1	5

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### Administration générale

#### 38- **Voeu du Conseil municipal en faveur de la libération de Nûdem Durak, artiste kurde.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_38.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Le Conseil municipal émet le vœu que la Commune agisse de la manière suivante :

- témoigner de sa solidarité avec la campagne de soutien international pour la libération de Nûdem Durak ;
- Interpeler le gouvernement français sur l'emprisonnement politique et les conditions de détention que subit Nûdem Durak.

Détenue arbitrairement depuis 5 ans dans la prison de Bayburt dans le Nord-Est de la Turquie, Nûdem Durak souffre de maladies aggravées par les conditions de son isolement.

*Ce point est approuvé à l'unanimité.*

### Administration générale

#### 39- **Voeu du Conseil municipal sur les conditions de la prochaine rentrée scolaire à Bagneux.**

**(Délibération n° DEL\_20210316\_39.)**

**Rapporteur** : Marie-Hélène AMIABLE

Le conseil municipal exprime le vœu suivant :

- Il apporte son soutien à la mobilisation en cours pour abroger la carte scolaire telle que présentée par la Direction académique ;
- Il demande que la Direction académique renonce aux fermetures pressenties à Bagneux ;
- Il demande le classement en REP de la future école Niki-de-Saint-Phalle compte tenu que les élèves viennent de groupes scolaires classés en éducation prioritaire ;
- Il demande une dotation exceptionnelle afin d'annuler ces fermetures et ouvrir les classes nécessaires ;

- Il demande une réévaluation des dotations globales horaires pour les collèges publics de la commune et le lycée Maurice-Genevoix de Montrouge ;
- Il se prononce pour un service public de l'Éducation nationale porteur d'une politique éducative ambitieuse qui favorise la réussite de tous les élèves.

Il est indispensable que ces prévisions soient réexaminées en juin, sur la base de données stabilisées afin de garantir aux enfants des études de qualité et aux enseignants de bonnes conditions de travail. L'ensemble de ces demandes sera transmis au Ministre de l'Éducation nationale ainsi qu'à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale.

*Ce point est approuvé à la majorité.*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 17 mars 2021, à 0h13.

*Le Maire,*

Marie-Hélène AMIABLE

**19- Tableau des subventions municipales aux diverses associations locales, hors convention d'objectifs, au titre de l'exercice 2021.  
(Annexe à la délibération n° DEL\_20210316\_19.)**

**Rapporteur : Alain LE THOMAS**

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
Association Africaine contre l'excision et le mariage forcé	100		Sensibiliser les Balnéolais.es aux droits des femmes et plus particulièrement lutter contre l'excision et le mariage forcé	Majorité
ACFAB	380		Créer et développer des activités culturelles pour les familles antillaises de Bagneux, promouvoir et valoriser les richesses des différentes cultures.	Majorité
ADAVIP 92 (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales)	760		Aider et informer les victimes d'infractions pénales de leurs droits et leur expliquer les démarches privées, juridiques, administratives.	Majorité
ADPED 94 - Association de défense et de protection des enfants et adultes déficients	0		Gestion d'établissements pour les personnes souffrant d'handicap mental, à Fresnes	Majorité
AFAB (Association des Femmes Africaines de Bagneux)	250		Soutien aux familles, notamment africaines de Bagneux. Organiser des mini-voyages intergénérationnels.	Majorité
AFMS (Association France-Mauritanie Solidarité)	800		Favoriser grâce à l'action de ses adhérents, la Santé dans toutes ses implications) en Mauritanie et en France.	Majorité
AFPS Association France Palestine Solidarité - groupe 92 Sud	500		Développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien.	Majorité, M. Farid HOUSNI ne prenant pas part au vote.
Fusillés et massacrés de la résistance (Association nationale des familles de)	0		Mémoire de la résistance et des familles, antenne nationale.	Majorité
A Mots Croisés	190		Développer et promouvoir la pratique de l'écriture sous toutes ses formes, comme facteur d'expression et de développement personnel	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
Amis de Bagneux (Les)	500		Favoriser la connaissance des Balnéolais de leur ville, promouvoir et sauvegarder le patrimoine.	Majorité
Amis des Chats Libres de Bagneux (Les)	650		Assurer la protection, le contrôle sanitaire, le marquage, l'hébergement et le contrôle des naissances des chats libres à Bagneux.	Majorité
APAM (Association des Parents et Amis des Marronniers)	200		Regrouper les parents et amis des résidents de la cité Jacques Descamps, développer des activités, sorties.	Majorité
Arbre de Paroles	150		Contribuer au bien être individuel et social par des activités communes (conférences, ateliers nature)	Majorité
Arc En Sel	100		Réduire l'isolement (groupes de parole, ateliers bien-être, créatifs, artistiques, théâtraux), sensibiliser à l'écologie	Majorité
Art'Mature	250		Réaliser des sculptures ou autre œuvres artistiques, exposer, faire partager l'art plastique.	Majorité
Art' Pège	150		Favoriser l'accès à des pratiques musicales et culturelles, créer du lien social de proximité par la pratique musicale et les arts vivants	Majorité
ARTS - Ass. Pour les Relations Franco Tchéco Slovaques	150		Poursuivre les relations d'amitié entre les nations tchèques, slovaques et françaises	Majorité
ASC Bourg La Reine	0		Favoriser l'acquisition et la consolidation des connaissances et compétences des jeunes réginaburgiens et autres jeunes des environs de Bourg-la-Reine de tous niveaux par une aide aux devoirs et un soutien de leur scolarité	Majorité
ASSBAC	1000	500	Promouvoir des actions sociales, solidaires, sportives et culturelles	Majorité
A.S Bagneux Futsal (Association Sportive)	5 000	9 400	Développer le futsal en créant des équipes de tous les âges, sexes et niveaux	Majorité, M. Sidi DIMBAGA ne prenant pas part au vote.
A.S du Collège Henri Barbusse (Association Sportive)	225		Organiser et développer la pratique du sport pour les élèves du collège.	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
A.S du Collège Joliot Curie (Association Sportive)	200		Organiser et développer la pratique du sport pour les élèves du collège.	Majorité
AS du Collège Romain Rolland (Association Sportive)	225		Organiser et développer la pratique du sport pour les élèves du collège.	Majorité
AS du LEP Léonard de Vinci (Association Sportive)	225		Organiser et développer la pratique du sport pour les élèves du collège.	Majorité
ASPE - Association Solidarité Pour l'Emploi	3 000	750	Aider les demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé, aide aux démarches administratives, orientation vers les interlocuteurs spécialisés	Majorité
Atelier Sarraill	500		Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, accompagnés par l'équipe éducative du Club Relais	Majorité
ATTAC 92	150		Informier le public sur l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, promouvoir une société solidaire.	Majorité
Auxiliaires des Aveugles (Les)	100		Mise en relation de bénévoles avec des aveugles ou malvoyants pour les accompagner lors de déplacements, sorties culturelles ou sportives	Majorité
Bagneux au féminin	250		Contribuer à une meilleure intégration de la femme dans la société, notamment les femmes immigrées. Lutter et informer contre les violences envers les femmes.	Majorité
Barbusse Brassens (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires de la résidence Barbusse Brassens.	Majorité
Briand-Galand (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Cascade (La)	75		Promouvoir la culture des provinces françaises à travers la musique et la danse	Majorité
CCFD Terre Solidaire	200		Lutter contre la faim et pour le développement, lutter pour le respect des droits de l'homme et des peuples	Majorité
Centre Flora Tristan	1000		Accueillir, héberger et écouter les femmes	Majorité



Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
			victimes de violences, lutter contre toutes les violences faites aux femmes.	
Cercle d'Echecs et Ecole d'Echecs	3 600	1 400	Promouvoir et développer la pratique du jeu d'échecs	Majorité
Châteaubriant, Voves, Rouillé (Amicale de) - Comité de Bagneux	700		Maintien, développement et recherches sur la mémoire de la Résistance sous l'occupation et la répression nazie. Faire connaître l'histoire aux jeunes générations et empêcher que le temps n'efface les luttes de ceux qui donnèrent leur vie pour un monde de paix	Majorité
Chevreuse (Amicale des locataires de la Cité)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Cité de 8 Mai 1945 (Amicale de la)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Club de la Joie de Vivre	240		Apporter des distractions aux retraités, par des après-midis dansantes et des temps conviviaux.	Majorité
Club de la Lisette	300		Permettre aux retraités de rompre l'isolement, à travers des jeux de carte notamment et des temps conviviaux	Majorité
Club Yvonne Torti	150		Favoriser les liens de sympathie et solidarité entre les résidents du Clos Lapauze et des retraités en général	Majorité
Comité de Jumelage de Bagneux	500		Améliorer la connaissance d'autres cultures en favorisant les échanges avec les villes jumelées (Vanadzor, Turin, Grand Bourg)	Majorité, Mmes Nezha CHAMI-OUADDANE et Marie-Hélène AMIABLE ne prenant pas part au vote.
Compagnie Galante	0	1 000	Proposer des ateliers théâtraux, chorégraphiques, artistiques, dans un objectif d'utilité sociale et culturelle	Majorité
Confrérie Balnéolaise des Chevaliers de Bacchus	500		Assurer la promotion de notre commune et veiller à perpétuer la tradition de la culture de la vigne, promotion du patrimoine et du tourisme.	Majorité
C.R.A.C Collectif des Ressources Alternatives et Citoyennes.	300		Fédérer les associations qui s'engagent dans des actions solidaires, alternatives, citoyennes et écologiques. Partager des	Majorité, Mmes Cyrielle ABÉCASSIS et Agnès BALSECA

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
			connaissances et démocratiser les savoirs.	ne prenant pas part au vote
Croix Bleue des Arméniens de France	150		Aide sociale, humanitaire et internationale à travers des échanges franco-arméniens.	Majorité
Croix Rouge Française - Délégation locale de Bagneux	1 500		Prévenir et apaiser les souffrances humaines, principalement dans 5 domaines (urgence/secourisme, action sociale, santé, formation et solidarité internationale)	Majorité
CSA Le P'tit Prince	500		Soutenir et soulager les aidants, dans tous les domaines de la vie, en les accueillant notamment au Café solidaire (rue mozart)	Majorité
Cuverons (Amicale des locataires des)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Dinamic - Médiation Familiale	1 150		Promouvoir la médiation familiale (permanences au CSC Jacques Prévert)	Majorité
Entraide et amitié	250		Prise en charge de l'accompagnement des personnes adultes présentant des troubles psychiques : soins, bien être, loisirs... Hôpital Paul Guiraud	Majorité
Espérance Hauts de Seine	500		Mettre en œuvre les moyens de réaliser la réinsertion sociale des personnes sujettes à des troubles mentaux, création de structures appropriées	Majorité, Mmes Marie-Hélène AMIABLE, Blodine B. CANAL et Laurence SALAÜN ne prenant pas part au vote.
Etienne Hajdu (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité, M. Jean-Pierre QUILGARS ne prenant pas part au vote.
FCPE Union Locale	400		Défense de l'école publique, gratuite et laïque, participation à la vie scolaire dans l'intérêt des enfants	Majorité, MM. Farid HOUSNI, Rémi LACRAMPE et Mme Rafaëlla FOURNIER ne prenant pas part au vote.
FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	350		Entretien et renforcement des liens d'amitié, de fraternité et de solidarité entre les anciens combattants d'Afrique du Nord	Majorité
FNDIRP - Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants Patriotes	0		Défense des droits des anciens déportés, défense des idéaux de la Résistance (dossier pour information des actions,	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
			sans demande de soutien financier)	
Foyer socio-éducatif du collège Henri Barbusse	200		Faire participer les élèves à la vie de l'établissement et à des activités diverses	Majorité
Foyer socio-éducatif du collège Joliot Curie	200		Faire participer les élèves à la vie de l'établissement et à des activités diverses	Majorité
France Alzheimer Hauts-de-Seine	200		Soutenir et informer les familles et les malades touchés par la maladie d'Alzheimer	Majorité
Futsal Bagneux Academy	800		Promouvoir la pratique du Futsal, notamment en compétition, chez les jeunes enfants et adolescents	Majorité
GAFIB - Groupement Alimentaire Familial Intercommunal des Blagis	0		Soutenir les familles en difficulté en leur donnant accès à une épicerie proposant des aliments variés, de qualité, à prix réduits.	Majorité
Gens de la Fontaine (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
GERMAE - Groupe d'Etudes et de Recherches de Méthodes Actives d'Education	0		Contribuer à l'autonomie dans la vie sociale d'adultes immigrés en particulier par une meilleure maîtrise de la langue française, orale et écrite	Majorité
HEBERGERIE L'	700		Proposer des activités collectives, alternatives, citoyennes, sociales et écologiques	Majorité
Jardins de la Sente (Les)	400		Créer des rencontres et du lien social, assurer la promotion de la culture hors sol et végétalisation en milieu urbain dans une démarche de développement durable	Majorité
Joyeux Vignerons de Bagneux (Les)	380	500	Ensemble carnavalesque réunissant des musiciens de tous les niveaux, pour promouvoir l'expression musicale des arts de la rue.	Majorité
Ludomobile	200		Accompagner à la parentalité via des jeux de qualité, valoriser le jeu en tant qu'objet culturel	Majorité
Main dans la Main 92	0		Entraide entre les membres, soutien à un orphelinat au Cameroun.	Majorité
Mass'âges	350		Promouvoir les pratiques du toucher et du bien-être auprès du public, accessibles à tous.	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
Malicots (Amicale CNL des)	100		Défendre les intérêts des locataires (anatole France)	Majorité
Mathurins- Fernand leger (Amicale)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Mouvement de la paix	300		Eduquer à la culture de paix et à la résolution de conflits par la non-violence	Majorité
Nouvelle voies	1000		Renforcer le lien social par l'accompagnement administratif, juridique des personnes en difficultés sociales, familiales, professionnelles (permanence hebdomadaire à la mairie annexe)	Majorité
Orchidées 92 - ARDJ	150		Soutien à la santé et à la scolarisation d'enfants démunis, accompagnement	Majorité
PEP 92	0		Aider les jeunes en difficultés dans les Hauts-de-Seine. (Projet proposé hors du territoire de Bagneux)	Majorité
Pablo Picasso (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Paris-Breizh	300	500	Promouvoir et diffuser la culture bretonne sous toutes ses formes	Majorité
Perspective et Médiations	3260		Soutenir le développement d'adultes et de jeunes en difficultés par le biais de médiations et conférences thématiques. Favoriser l'insertion professionnelle	Majorité
Pervenches - Colibiris (amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Photo Club de Bagneux	800	500	Diffuser, enseigner et développer la pratique photographique pour tous.tes.	Majorité
Péri Olivette (amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Petit Parc des Acacias (amicale)	0		Défendre les intérêts des locataires (dossier pour information des actions, sans demande de subvention)	Majorité
Potagers de Bagneux (Les)	400		Permettre aux habitants du quartier de mener des activités de jardinage, partager du lien social et promouvoir la culture dans une démarche de développement durable	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
Potagers du Théâtre Victor Hugo (Les)	400		Permettre aux habitants du quartier de mener des activités de jardinage, partager du lien social et promouvoir la culture dans une démarche de développement durable	Majorité
Prévention routière (La) - Comité Départemental des Hauts-de-Seine	500		Etudier et mettre en œuvre toutes les mesures propres à réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière.	Majorité
Prunier Hardy (Association des Locataires du)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Racontages	400		Perpétuer la tradition orale, favoriser la transmission des contes, ouvrir sur les cultures du monde	Majorité
Re-sources&vous	500		Animer le réseau de l'association par toutes actions en rapport avec l'écologie, le bien-être naturel, la production biologique biodynamique, le commerce équitable et solidaire. Tiers lieu "Les Simonnes"	Majorité
Rendez-vous des Photographes	0		Promouvoir toutes pratiques artistiques au sens large (écriture, photographie, peinture, philosophie) auprès de tous les Balnéolais. Demande d'aides indirectes pour imprimer des fanzines.	Majorité
RSB 92 (Retraite sportive de Bagneux)	200		Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives adaptées au temps de la retraite sans idée de compétition, préserver le capital santé des sportifs plus âgés.	Majorité, Mme Élisabeth FAUVEL ne prenant pas part au vote.
Rouletabosse (Les)	100		Créer et diffuser des spectacles vivants, proposer des ateliers de théâtre reliant les personnes valides et les personnes souffrant de handicaps mentaux	Majorité
Salina Unie Vers'elles	100		Organiser des temps d'échanges, moments conviviaux et voyages en famille	Majorité
Salvador Allende (Amicale)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
Secours Populaire Français (Comité de Bagneux)	1 500		Réunir de gens de tous horizons politiques ou religieux autour d'un but commun : soutenir les victimes de l'injustice sociale. Aide matérielle et financière lors des campagnes de solidarité	Majorité
Soie (La)	140		Faire connaître la peinture sur soie et apprendre différentes techniques pour confectionner des objets artisanaux.	Majorité
Soliciproque	300	700	Fédérer un réseau d'actions de solidarité réciproque entre les Balnéolais	Majorité
Sourous	0	2 000	Création, production, diffusion, enseignement, formation et recherche dans le domaine des arts du spectacle vivant.	Majorité
Souvenir des fusillés du Mont Valérien et de l'Île-de-France (Association pour le)	0		Perpétuer la mémoire des fusillés en organisation des cérémonies. Antenne nationale.	Majorité
Sportive Bagneux United	0		Promouvoir la pratique du football (nouvelle association)	Majorité
Stalingrad (Amicale des locataires)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Stop à l'Alcool	1 150		Aider les personnes atteintes d'alcoolisme et leurs familles, autour de visites, groupes de paroles et consultations de médecins spécialistes.	Majorité
Syndicat d'Initiative de Bagneux	2 500		Assurer l'accueil, l'information touristique, l'animation et la découverte du patrimoine Balnéolais et dans toute la France.	Majorité, Mme Marie-Hélène AMIABLE, Pascale MEKER et Nezha CHAMI-OUADDANE ne prenant pas part au vote.
Tannerie (Amicale des locataires de la)	150		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Terranga	600		S'organiser entre les membres pour s'entraider et rassembler des moyens destinés à améliorer les conditions de vie des enfants (loisirs, scolarité, voyages)	Majorité
Tertres (Les)	300		Aide à la resocialisation des patients ayant des troubles psychologiques,	Majorité

Associations	Subvention municipale	Subvention au titre du CDT	Activité principale	Vote
			par des moyens matériels et humains.	
Tours 6 et 8 Anatole France (amicale des locataires)	100		Défendre les intérêts des locataires.	Majorité
Tous au web	500		Aide à l'insertion numérique, projets éducatifs et pédagogiques, aide aux démarches en ligne (dans les centres sociaux et culturels, à la MJD, dans un local éphémère notamment).	Majorité
UNAFAM 92 - Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	150		Regrouper sur le plan national et local les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.	Majorité
UNAPEI Sud 92 - Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales	450		Gérer des établissements et services destinés aux personnes porteuses d'handicap mental (ESAT), regrouper leurs parents et amis.	Majorité
UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	450		Défendre les intérêts et droits des retraités et préretraités, partager des activités culturelles et de loisirs.	Majorité
USFTB - Union Sportive des Fonctionnaires Territoriaux de Bagneux	1 000		Faire connaître et encourage le sport en entreprise, tant au niveau individuel que collectif, auprès de l'ensemble du personnel communal.	Majorité
Vie Libre - Section de Bagneux	400		Guérir et accompagner les malades de l'alcool. Accueil des malades et groupes de paroles.	Majorité
Vis avec Nous	1 300		Créer du lien social pour les personnes seules et les familles, développer l'entraide dans le quartier de la Pierre Plate.	Majorité
Yoga For Good	0		Promouvoir la pratique du Yoga auprès des Balnéolais. (nouvelle association)	Majorité